

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_136
SÉANCE DU 22 MAI 2024

25 - RÉGULARISATION FONCIÈRE
PISTE CYCLABLE DE LA SAILLANDERIE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Le schéma directeur des pistes cyclables adopté par la Communauté Urbaine de Cherbourg en 2010 prévoyait une piste cyclable et un itinéraire piéton dans le secteur du chemin de la Saillanderie, commune déléguée de La Glacerie, afin de relier le village de la Verrerie depuis les Rouges Terres.

La Communauté Urbaine de Cherbourg, après avoir obtenu l'accord des propriétaires, a réalisé au cours de l'année 2015 les travaux nécessaires à la création de la piste cyclable sur ce secteur de la Saillanderie.

Des connexions cyclables ont été identifiées dans le "schéma directeur cyclable de Cherbourg-en-Cotentin 2022 - 2035" afin de connecter la piste au hameau Quevillon à l'Est et à la piste cyclable qui passe devant le stade de la Saillanderie à l'Ouest. Néanmoins, la liaison concernée ici est relative au réseau secondaire / proximité de la commune. Les travaux sont prévus au prochain mandat.

Monsieur et Madame [REDACTED] ont acquis la parcelle sise à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de La Glacerie, 203 ZD n°37 en 2023.

Suite à cette acquisition, une partie restait à régulariser avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin, cadastrée section ZD n°235 d'une surface de 66m² (parcelle mère section 203 ZD 37).

Monsieur et Madame [REDACTED] ont confirmé par écrit leur accord, et ont consenti à la collectivité une cession à titre gratuit, les frais étant à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'acquisition à titre gratuit par la commune de la parcelle cadastrée section 203 ZD n°235 pour une superficie de 66 m², assiette de l'actuelle piste cyclable de La Saillanderie, l'intégralité des frais d'acte notarié étant à la charge de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par acte notarié,
- dire que les dépenses seront imputées au budget principal sur la ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h46		Nombre de votants : 54	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 1 Catherine GENTILE	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 22 mai 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 10 mai 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 10 mai 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (arrivée 17h23) - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy (arrivée 17h38) - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno (arrivée 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h39) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h43) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h20) - LEFRANC Bertrand (mandataire HÉBERT Dominique jusqu'à son arrivée 18h08) - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles (mandataire COUPÉ Stéphanie jusqu'à son arrivée 17h35) - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h18) - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 17h46) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 18h20) - RONSIN Chantal (mandataire SIMONIN Philippe jusqu'à son arrivée 17h51) - ROUELLÉ Maurice (arrivée 17h20) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence 17h43 - 19h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès (arrivée 17h20) - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 17h45) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à TARIN Sandrine
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : GLACERIE (LA) (203)
Section : ZD
Feuilles(s) :
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan :
Date de l'édition : 21/11/2016
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1168 C
Document vérifié et numéroté le 21/11/2016
A C D I F CHERBOURG
Par CASTEL VINCENT
Contrôleur Principal des Finances Publiques
Signé

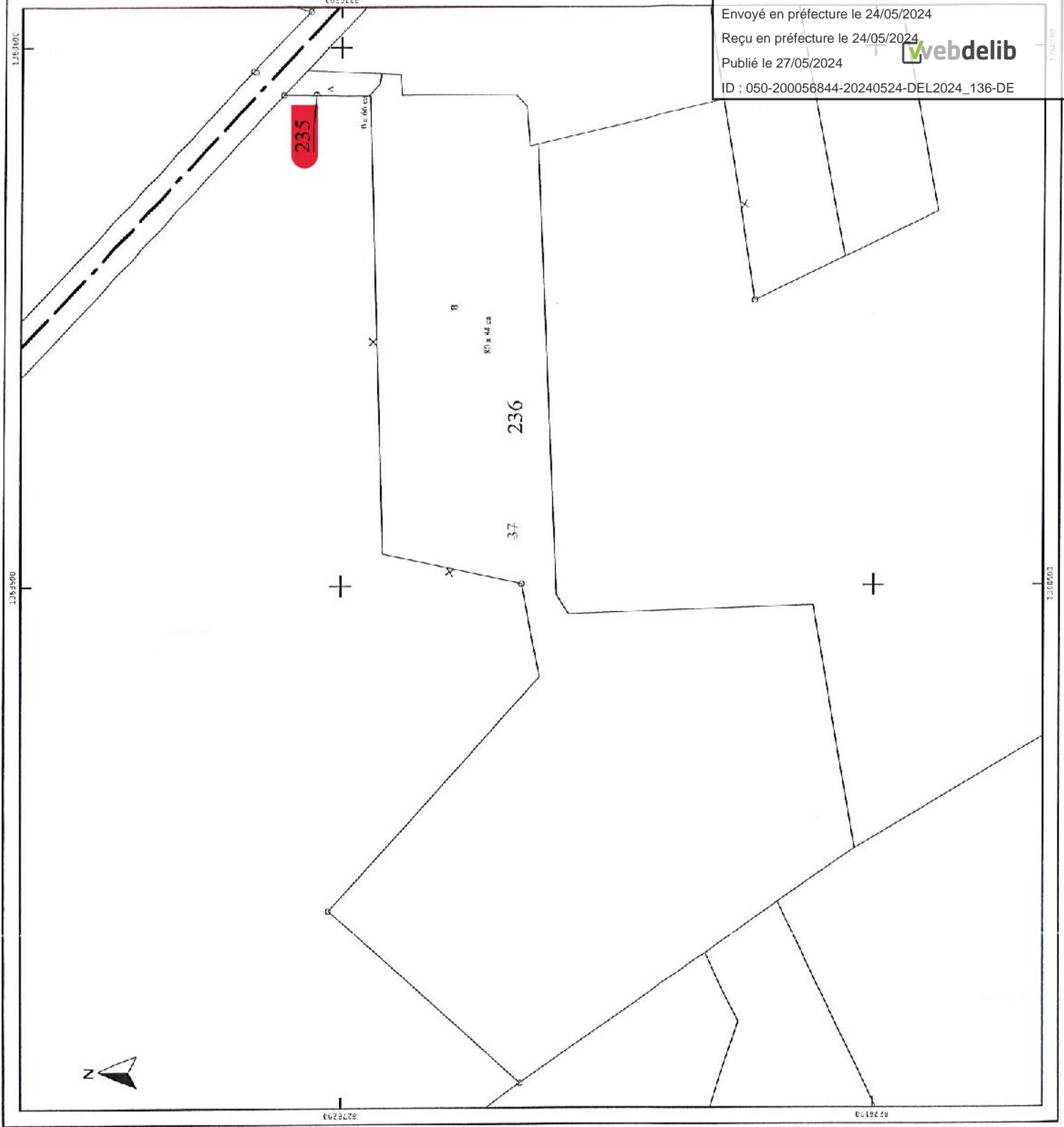
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
CHERBOURG
112, rue de l'Abbaye
CHERBOURG, Côte de
50114, CHERBOURG-EN-COSENTIN CEDEX
Téléphone : 02.33.01.62.50
cdif.cherbourg@cdgfp.finances.gouv.fr

Document certifié et numéroté le 21/11/2016

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) ;
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué
sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le _____ par _____
géomètre à _____ ;
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations relatives au dos de la chemise 6483.
A _____, le _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par GEOMAT CHERRIER (2)
Réf. : 5160023-2
Le 23/03/2016

(1) Pour les mentions relatives, la formule A n'est applicable que dans le cas d'un arpentage géométrique par voie de mise à jour. Dans la formule B, les informations doivent être effectuées sur terrain et en arpentage géométrique par un géomètre habilité. (2) Personne physique géométrique agréée, inscrite au répertoire des géomètres habilités de l'Etat. (3) Personne physique ou morale, agissant en qualité de signataire et, en tant que tel, différent du géomètre (vendicataire, notaire, conservateur, état civil, etc.).



Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le 27/05/2024
ID : 050-200056844-20240524-DEL2024_136-DE

